

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 861

3 avril 2014

SOMMAIRE

Asia Advertising (Luxembourg) S.A.	41309	Observat Management S.A.	41326
Bashneft Investments S.A.	41310	Occidental Royal Holding	41326
Best Real Estate S.A.	41309	Opex	41326
Biopharinv S.A.	41309	Panama Luxco S.à r.l.	41326
Capula ESS Lux 1 (USD) S.à r.l.	41328	Partners Group Management II S.à r.l. ...	41327
Coditel S.à.r.l.	41313	Partners Group Management I S.à r.l. ...	41327
Delphi Global Services S.à r.l.	41282	Pfizer Europe Holdings Sàrl	41328
FFP S.A.	41316	Piron Flex S.à r.l.	41327
GIE LuxTram	41289	Piron Flex S.à r.l.	41327
Innovation Immobilière S.A.	41318	Platin Investments S.à r.l.	41290
Kempen International Funds	41325	Platypus G.m.b.H.	41289
KPS LuxCo Sàrl	41325	P M R	41296
Lantiq US Holdco S.à r.l.	41325	Poplar (Lux) S.à r.l.	41299
Linkage Business	41318	Privilege Invest S.A.	41299
LSREF3 Heart LP S.à r.l.	41296	R&N S.à r.l.	41328
Lux Company S.A.	41324	Sealily SPF, S.A.	41328
Metatron Holding S.A.	41325	Soparfi Floranatine S.à r.l.	41293
MyCab International	41290	Teresina S.A.	41316
Nordic Capital S.à r.l.	41300	Tika S.à.r.l.	41300
Normatis S.A.	41327	Venfor S.à r.l.	41282
NT 3 S.A.	41327	Venfor S.à r.l.	41313

Venfor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 183.361.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2014.

Référence de publication: 2014019945/10.

(140024948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Delphi Global Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 184.059.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of November.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Delphi International Operations Sàrl, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated under the laws of Luxembourg, whose registered office is established at avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 99.207 here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal, here annexed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company to be named Delphi Global Services S.à r.l. which is hereby established as follows:

Art. 1. A limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of Delphi Global Services S.à r.l. (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of incorporation and relevant legislation.

Art. 2. The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To hold, develop, manage, promote, transfer, sell, acquire, license, subcontract and/or assign in any way, all or part of intellectual property rights of any nature to any company associated in any way with the Company or third party for such consideration as the Company may think fit;

(5) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(6) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(7) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

(8) To provide purchasing and other services to Affiliates, for such consideration as the Company may think fit, such as sales arrangements, inspection of goods, delivery of goods, receipt and approval of prototypes and samples, quality control, payment and banking formalities support, communication with and recommendation of suppliers and manufacturers, and related ancillary duties;

(9) To buy and sell goods and services for itself and on behalf of Affiliates, including without limitation representing Affiliates vis-à-vis customers, suppliers and other third parties, issuing and receiving global or regional quotations, and negotiating and entering into trade and other agreements with third parties for itself and on behalf of Affiliates; and

(10) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is constituted for an unlimited period.

Art. 4. The Company has its registered office in Bascharage, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of incorporation.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager(s) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. The capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each.

Art. 6. Each share entitles its owner to a proportionate right in the Company's assets and profits.

The shares may be pledged by the members.

Art. 7. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 8.

8.1. The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers") appointed as a collegiate body by the members in accordance with the provisions set out hereafter. The members of the Board of Managers (each a "Manager") need not be members.

The members may resolve to compose the Board of Managers of the Company by two categories of Managers namely A Managers and B Managers. The members by a resolution in writing or adopted in a general meeting approved by members representing more than half of the share capital of the Company shall determine the number of A and B Managers from time to time, provided that in such case there will at any time be at least one A Manager and one B Manager in office.

Each of the members of the Board of Managers may be removed at any time with or without cause, by a resolution of members representing more than half of the share capital in issue.

Vacancies at the Board of Managers may only be filled by the general meeting of members in accordance with the provisions of these articles of incorporation.

8.2. In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects provided the terms of these articles of incorporation have been complied with. The Company will be bound by the joint signature of two managers of whom at least one must be a B Manager except for the matters set out hereunder which require the signature of at least one A Manager and one B Manager:

- a) the sale and purchase of shares or of any business in the form of an asset deal from or to any non-affiliated company
- b) the sale of all or a substantial part of the Company's assets to a non-affiliated company
- c) borrowing money from or incurring indebtedness vis-à-vis any person other than an affiliated company whether in relation to the issuance of bonds or other debt instruments or under the loan or credit agreements where the amounts involved exceed EUR 200,000.
- d) granting of a mortgage or charge or security in or over any of the Company's property except the standard pledge included or ancillary to the general terms of business of the Company's banks.

The Company will furthermore in all matters except those provided under a), b), c) and d) hereabove be bound by the joint or individual signature(s) of such person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers.

The Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The Board of Managers will determine such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

8.3. The decisions of the Board of Managers are taken by a meeting of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be called by the chairman of the Board of Managers or any two Board members with at least seven (7) days prior notice, unless corporate affairs require a shorter notice period as a matter of urgency (down to 24 hours).

The chairman of the Board of Managers will be chosen amongst the B Managers. The convening notice may be waived by the unanimous consent given in writing or by fax, cable, telegram, email or telex of all Managers. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

At a Board meeting held upon the first call of such meeting, the Board of Managers can deliberate or act validly only if (i) at least a majority of the Managers is present or represented at such meeting and (ii), in case any are appointed, if at least one B Manager is present or represented at such meeting. In the event such quorum is not reached, the Board of Managers shall be reconvened and at a second Board of Managers meeting held, the Board of Managers can deliberate or act validly if a majority of Managers is present or represented.

Any Manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another Manager as his proxy. A Manager may represent more than one of his colleagues, irrespective of A Managers and B Managers.

Decisions of the Board of Managers shall be taken by the favourable votes of the majority of the Board members present or represented at the relevant meeting.

In case of equality of votes, the chairman will have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Managers' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Any Board Member may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all Board members taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 9. The manager(s) is (are) not personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, he / she (they) is (are) responsible for the performance of his / her (their) duties.

Art. 10. Each member may take part in collective decisions and has a number of votes equal to the number of shares it owns and may validly act at the meeting through a proxy.

Art. 11. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the members representing at least three quarters of the issued share capital.

Art. 12. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 13. Every year as of 31st December, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

Art. 14. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 15. Out of the net profit, five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve (however constituted) amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance as well as any distributable reserves (including any share premium reserve) may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The members may also decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager or, as the case may be, the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed (together with all other amounts previously distributed on account of the current fiscal year) may not exceed net profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves (including any share premium reserve) and decreased by net losses made since the end of the last accounting year, losses carried forward and any sums to be allocated to a reserve to be established pursuant to law.

Any share premium reserve may be distributed to the members upon decision of members. The members may also decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 16. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 17. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 18. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin as of the date of the present deed and end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares issued by the Company.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) is at the disposal of the Company.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage.

2. The following persons are appointed as class A manager of the Company for an undetermined period of time:

- Mr Bradley Allan Spiegel, born in Ohio, United States of America on November 6th, 1962, with professional address at 5725, Delphi Drive, MI 48098-2875 Troy, United States of America; and

- Mr David Matthew Sherbin, born in Michigan, United States of America on September 6th, 1959, with professional address at 5725, Delphi Drive, MI 48098 Troy, United States of America.

The following persons are appointed as class B manager of the Company for an undetermined period of time:

- Mrs Isabelle Odette Vagne born in Le Raincy, France on November 1st, 1965, with professional address at Immeuble le Raspail, 22 Avenue des Nations, 93420 Villepinte, France; and

- Mr Jean-Michel Paumier, born in Tours, France on June 26th, 1966, with professional address at avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

Comparaît:

Delphi International Operations Sàrl, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social établie sis à Avenue de Luxembourg, dont le siège social est établi à avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.207

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ci-annexée.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée, dénommée Delphi Global Services S.à r.l. qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er} . il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Delphi Global Services S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales pertinentes.

Art. 2. L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De détenir, développer, gérer, promouvoir, transférer, vendre, acquérir, octroyer des licences, sous-traiter et/ou attribuer de toute manière, tout ou partie de droits de propriété intellectuelle de toute nature à toute société liée de toute manière avec la Société ou à des tiers pour la contrepartie que la Société jugera adapté;

(5) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(6) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés (les "Affiliées"), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);

(7) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

(8) De fournir des services d'achats et autres à des Affiliées, pour la contrepartie que la Société estime appropriée, tels que des accords de vente, inspection et livraison de marchandises, la réception et l'approbation des prototypes et des échantillons, le contrôle de qualité, le support du paiement et de formalités bancaires, de communication avec et recommandation des fournisseurs et des fabricants et autres tâches liées;

(9) D'acheter et vendre des biens et des services pour son compte et pour le compte des Affiliées, y compris mais sans s'y limiter à la représentation des Affiliés vis-à-vis des clients, des fournisseurs et d'autres tiers, l'émission et la réception d'offres globales ou régionales, et la négociation et la conclusion des échanges et d'autres accords avec des tiers pour elle-même et pour le compte des Affiliées; et

(10) De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le(s) gérant(s) estimerait(aient) que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 5. Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (€ 1) chacune.

Art. 6. Chaque part donne droit à une part proportionnelle de l'actif social et des bénéfices. Les parts peuvent être données en gage par les associés.

Art. 7. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 8.

8.1. La Société est administrée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") nommé en tant qu'organe collégial par les associés conformément aux règles déterminées ci-après. Il n'est pas nécessaire que les membres du Conseil de Gérance (chacun étant un "Gérant") soient des associés.

Les associés peuvent décider de composer le Conseil de Gérance de la Société par deux catégories de gérants à savoir des Gérants A et des Gérants B. Les associés, par résolution écrite ou adoptée lors d'une assemblée générale approuvée par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société, détermineront de temps en temps le nombre de Gérants A et B, tout en s'assurant qu'il y ait à tout moment au moins un Gérant A et un Gérant B en fonction.

Chacun des membres du Conseil de Gérance est révocable à tout moment avec ou sans motifs, par résolution des associés représentant plus de la moitié des parts sociales en émission.

Au cas où un poste d'un gérant devient vacant, l'assemblée générale des associés a seule le droit de désigner un remplaçant conformément à ces statuts.

8.2. Vis-à-vis des tiers le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toute circonstance et pour réaliser et approuver tous les actes et opérations compatibles avec l'objet de la Société, à condition que les dispositions de ces statuts soient respectées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants dont au moins un des deux devra être un gérant B sauf pour les questions reprises ci-après pour lesquelles la signature d'au moins un Gérant A et d'un Gérant B est requise:

- a) la vente et l'achat d'actions ou parts sociales ou de toute entreprise sous la forme de transfert d'actifs d'une ou envers toute Société non liée
- b) la vente de la totalité ou d'une part substantielle des actifs de la Société à une société non liée
- c) l'emprunt d'argent ou la souscription à un endettement envers toute personne autre qu'une société liée que ce soit en relation avec l'émission d'obligations ou d'autre instruments de créance ou en vertu d'un prêt ou de contrats de crédit pour lequel les montants engagés excèdent EUR 200.000.
- d) souscription d'une hypothèque, d'un gage ou d'une sûreté sur les avoirs de la Société à l'exception du gage général inclus ou accessoire aux conditions générales de vente des banques de la Société

De plus, la Société sera engagée en toutes matières sauf celle énumérées aux points a) b) c) et d) ci-dessus par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toute personne ou de toutes les personnes à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités et le cas échéant la rémunération de ce mandataire, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente relative à son mandat.

8.3. Les décisions du Conseil de Gérance sont prises en réunion du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président du Conseil de Gérance ou de deux membres du Conseil envoyée au moins sept (7) jours avant la réunion, à moins que les affaires de la Société commandent un avis plus court, vu l'urgence (jusqu'à 24 heures).

Le président du Conseil de Gérance sera choisi parmi les Gérants B. Il peut être renoncé à une convocation écrite moyennant l'assentiment écrit de tous les Gérants ou par fax, câble, télégramme, email ou télex. Une convocation spéciale n'est pas requise pour les réunions particulières se tenant au jour, heure et endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

A la réunion du Conseil de Gérance, tenue suite à la première convocation à cette réunion, le Conseil de Gérance peut décider et agir valablement si (i) la majorité des Gérants est présente ou représentée à cette réunion et (ii) dans l'hypothèse où ils ont été nommés, si au moins un Gérant B est présent ou représenté à cette réunion. Dans l'hypothèse où ce quorum n'est pas atteint, le Conseil de Gérance est convoqué de nouveau et à la tenue de la deuxième réunion du Conseil de Gérance, le Conseil de Gérance peut alors décider et agir valablement si la majorité des Gérants est présente ou représentée à cette réunion.

Tout Gérant peut agir aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre Gérant comme étant son représentant. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues, qu'il s'agisse d'un Gérant A ou un Gérant B.

Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées par le vote favorable de la majorité des membres du Conseil présents ou représentés à la réunion en question.

En cas de partage des voix, le président aura voix prépondérante.

Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les Gérants auront le même effet que si elles avaient été prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance. Dans de telles hypothèses, les résolutions ou décisions devront être prises expressément, en étant soit formulées par écrit, soit établies par voie circulaire, et transmises soit par courrier ordinaire, soit par courrier électronique ou télécopieur.

Tout Gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les membres du Conseil prenant part à la réunion de s'entendre les uns et les autres. La participation à la réunion dans ces conditions est considérée comme étant équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, il/elle (ils) est (sont) responsable(s) de l'exécution de son (leur) mandat(s).

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives et a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par procuration.

Art. 11. Les décisions des associés sont adoptées, dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par conférence téléphonique ou vidéo conférence, tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble, la participation à une assemblée par ces moyens équivalant à une participation en personne à une telle assemblée.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 13. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Art. 14. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 15. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) placés sur un compte de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve (peu importe la manière par laquelle elle a été constituée) atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde ainsi que toute réserve distribuable (y compris la réserve de prime d'émission) peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer (ensemble avec tous les autres montants distribués précédemment au cours de l'année sociale) ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables (y compris toute réserve de prime d'émission) mais diminué des pertes nettes réalisées depuis la fin du dernier exercice comptable, des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale. Les associés peuvent aussi décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 16. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera à la date du présent acte pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription - Paiement

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales émises par la Société.

Les parts sociales ont été entièrement payées en numéraire, de sorte que le montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société.

Décision de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est établi à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage.

2) Les personnes suivantes sont nommées comme gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Bradley Allan Spiegel, né à Ohio, Etats-Unis d'Amérique le 6 novembre 1962, avec adresse professionnelle sis à 5725, Delphi Drive, MI 48098-2875 Troy, Etats-Unis d'Amérique; et

- M. David Matthew Sherbin, né à Michigan, Etats-Unis d'Amérique le 6 Septembre 1959, avec adresse professionnelle sis au 5725, Delphi Drive, MI 48098 Troy, Etats-Unis d'Amérique.

Les personnes suivantes sont nommées comme gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme Isabelle Odette Vagne née à Le Raincy, France le 1^{er} Novembre 1965, avec adresse professionnelle sis Immeuble le Raspail, 22 Avenue des Nations, 93420 Villepinte, France; and

- M. Jean-Michel Paumier, né à Tours, France le 26 Juin 1966, avec adresse professionnelle sis à avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 novembre 2013. Relation: EAC/2013/15612. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014018754/382.

(140021907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Platypus G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 139.246.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de la société PLATYPUS G.M.B.H. (en liquidation), tenue à Luxembourg en date du 31 décembre 2013 que l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- 1) La liquidation de la société a été clôturée;
- 2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Le liquidateur

Référence de publication: 2014022350/19.

(140026534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

GIE LuxTram, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg C 76.

—
Extrait du procès-verbal de la 70^{ème} Assemblée du 12 décembre 2013 au siège du GIE LUXTRAM à 9.00 heures

...

7. Divers

A. Composition de l'Assemblée

Il est informé que Monsieur Jean Schiltz prendra sa retraite et quittera sa fonction de Vice-président de l'Assemblée au 31 décembre 2013. Monsieur Besch remercie Monsieur Schiltz pour son engagement et son travail en sa fonction de vice-président de l'Assemblée et lui souhaite une retraite heureuse et bien méritée.

Conformément à la décision du collège échevinal de la Ville de Luxembourg du 12 novembre 2013, Monsieur Paul Hoffmann établi professionnellement au 1-3, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, prendra sa succession et est nommé par l'Assemblée comme Vice-président du GIE LUXTRAM à partir du 1^{er} janvier 2014.

Monsieur Marc Reding rejoindra l'Assemblée en tant que nouvel représentant de la Ville de Luxembourg

...

Laurent DAHM / Guy BESCH

Secrétaire / Président

Référence de publication: 2014022506/21.

(140026576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Platin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 165.345.

L'adresse de Joachim Creus, gérant de classe B de la Société, a changé et se situe désormais au 5, rue Goethe, L – 1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Platin Investments S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014022337/13.

(140026258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

MyCab International, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 97.249.

IN THE YEAR TWO THOUSAND FOURTEEN, ON THE THIRTYFIRST OF JANUARY.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary public residing in Redange-sur- Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, under-
signed.

There appeared:

Mrs Johanna FISCHMANN, jurist, residing professionally in Luxembourg,

acting as special proxy holder of the board of directors of the company "MyCab International", having its registered office at 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

by virtue of a resolution of the board of directors adopted on 31 December 2013, a copy of which, signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed.

Said appearing person, acting in the above stated capacity, asked the notary to state that:

I.- The company "MyCab International" (hereafter referred to as the «Company»), a société anonyme having its registered office at 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B97249, incorporated pursuant to a deed received by Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, on 27 November 2003, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1361 of 22 December 2003, the articles of incorporation which have been amended several times and for the last time on January 31, 2014 pursuant to a deed received by the undersigned notary, to be published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, with an entirely paid up share capital of three million one hundred forty-nine thousand two hundred ninety euros (EUR 3,149,290.-) divided into three hundred fourteen million seven hundred thousand (314,700,000) A shares and two hundred twenty-nine thousand (229,000) B shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each."

Article 5, paragraphs 3 to 10 of the Articles of Incorporation, state that:

"The authorized capital of the company is fixed at six million euros (EUR 6,000,000) divided into a total of six hundred million (600,000,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each. The shares can be A and/or B shares.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increases may be subscribed for and issued in the form of shares A and/or B shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, as the board of directors shall determine.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The Board of Directors is also authorized to limit such issues to one class of existing shares reserving the pre-emptive right of the other class shareholders until the right has been exercised by the holders of the shares of the class in which the new shares are issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized person the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.”

II.- The board of directors, in its meeting of December 31, 2013, has decided to proceed to an increase of the share capital by eight hundred twenty-seven thousand seven hundred ten Euros (EUR 827,710.-) in order to bring it from its current amount of three million one hundred forty-nine thousand two hundred ninety euros (EUR 3,149,290) to three million nine hundred seventy-seven thousand euros (EUR 3,977,000) by the issue of eighty-two million seven hundred seventy-one thousand (82,771,000) A shares of one euro cent (EUR 0.01) each, vested with rights and advantages as set out in the articles of incorporation.

III.- The board of directors acknowledges the receipt of two subscription bulletins dated December 11, 2013, the first one for 20,000,000 (twenty million) of the new eighty-two million seven hundred seventy-one thousand (82,771,000) A shares, and the second one for the remaining 62,771,000 (sixty-two million seven hundred seventy-one thousand) of the new eighty-two million seven hundred seventy-one thousand (82,771,000) A shares, and accepts said subscriptions.

IV.- The capital increase has been entirely paid up by contributions in kind consisting in uncontested, current and immediately exercisable claims of an amount of at least one million eight hundred fifty-eight thousand four hundred fifty-six euros and thirty-six cents (EUR 1,858,456.36) held towards the company by the subscribers.

In accordance with articles 26-1 and 32-1 (5) of the law on commercial companies, as amended, a report on this contribution has been drawn up on December 17, 2013 by Audit Central SARL, “réviseurs d’entreprises agréés”, signed by Mr Helmut Havenith, which contained the following conclusion:

“Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least to the value of the 82,771,000 A-shares with a nominal value of 0.01 Euros each to be issued, increased by the share premium of 1,030,746.36 Euros, i.e. in aggregate 1,858,456.36 Euros.”

V.- As a consequence of this capital increase, the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

“The subscribed capital of the company is fixed at three million nine hundred seventy-seven thousand euros (EUR 3,977,000) divided into three hundred ninety-seven million four hundred seventy-one thousand (397,471,000) A shares and two hundred twenty-nine thousand (229,000) B shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2,900.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the French and the English text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE TRENTE ET UN JANVIER.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert, soussignée.

A comparu:

Madame Johanna FISCHMANN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d’administration de la société anonyme «MyCab International», ayant son siège social au 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

en vertu d’une résolution du conseil d’administration adoptée en date du 31 décembre 2013, dont une copie signée “ne varietur” par la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante, ès-qualités qu’elle agit, a requis le notaire d’acter ses déclarations comme suit:

I.- La société anonyme «MyCab International», ayant un siège social au 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B97249, constituée en date du 27 novembre 2003 suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1361 du 22 décembre 2003, et dont les statuts ont été à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 31 janvier 2014 suivant acte reçu par le notaire instrumentant qui sera publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, son capital social intégralement libéré s’élevant à trois millions cent quarante-neuf mille deux cent quatre-vingt-dix euros (EUR 3.149.290) représenté par trois cent quatorze millions sept cent mille (314.700.000) actions A et deux cent vingt-neuf mille (229.000) actions B d’une valeur nominale de un euro cent (EUR 0,01) chacune.».

L'article 5, alinéas 3 à 10, des statuts stipule que:

«Le capital autorisé est fixé à 6.000.000 EUR (six millions d'euros) qui sera représenté par 600.000.000 (six cent millions) d'actions d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euros) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des présentes, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions A et/ou B avec ou sans prime d'émission, être libérées en numéraire, par apport en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il en sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires existant un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Il est également autorisé à limiter la souscription à une seule catégorie d'actions reportant le droit préférentiel de souscription des autres catégories d'actions après l'exercice du droit de souscription de la classe d'actions sélectionnée.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Le capital autorisé et souscrit de la société peut-être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum pour une modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

II.- Le conseil d'administration, en sa réunion du 31 décembre 2013 a décidé de procéder à la réalisation d'une partie du capital autorisé à concurrence de huit cent vingt-sept mille sept cent dix euros (EUR 827.710) pour le porter de son montant actuel de trois millions cent quarante-neuf mille deux cent quatre-vingt-dix euros (EUR 3.149.290) à trois millions neuf cent soixante-dix-sept mille euros (EUR 3.977.000), par l'émission de quatre-vingt-deux millions sept cent soixante et onze mille (82.771.000) actions A nouvelles de un euro cent (EUR 0,01) chacune, jouissant des droits et avantages tel que défini dans les statuts.

III.- Le conseil d'administration a reçu deux bulletins de souscription datés du 11 décembre 2013, l'un pour 20.000.000 (vingt millions) des quatre-vingt-deux millions sept cent soixante et onze mille (82.771.000) actions A nouvelles, et le second pour les 62.771.000 (soixante-deux millions sept cent soixante et onze mille) actions A restantes des quatre-vingt-deux millions sept cent soixante et onze mille (82.771.000) actions A nouvelles, lesquelles souscriptions sont acceptées par le conseil.

IV.- L'augmentation de capital a été libérée intégralement par des apports en nature consistant en des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles détenues par les souscripteurs envers la société et s'élevant à au moins un million huit cent cinquante-huit mille quatre cent cinquante-six euros et trente-six cents (EUR 1.858.456,36).

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, cet apport a fait l'objet d'un rapport établi le 17 décembre 2013 par Audit Central SARL, réviseur d'entreprises agréés, signé par M. Helmut Havenith, dont la conclusion est la suivante:

“Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least to the value of the 82,771,000 A-shares with a nominal value of 0.01 Euros each to be issued, increased by the share premium of 1,030,746.36 Euros, i.e. in aggregate 1,858,456.36 Euros.”

V.- A la suite de cette augmentation de capital, le 1^{er} (premier) alinéa de l'article 5 (cinq) des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à trois millions neuf cent soixante-dix-sept mille euros (EUR 3.977.000) représenté par trois cent quatre-vingt-dix-sept millions quatre cent soixante et onze mille (397.471.000) actions A et deux cent vingt-neuf mille (229.000) actions B d'une valeur nominale de un euro cent (EUR 0,01) chacune.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite des présentes s'élèvent approximativement à EUR 2.900,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise qui prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de tout ce qui précède à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. FISCHMANN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 05 février 2014. Relation: RED/2014/287. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 06 février 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014019712/168.

(140024495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Soparfi Floranatine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 45, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 184.237.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze.

Le trente-et-un janvier

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Pierre TARALL, gérant de sociétés, demeurant à F-57525 Talange, 5, Chemin du Ninguert.

2.- Madame Isabelle SURCIN, épouse TARALL, gérante de société, demeurant à F-57525 Talange, 5, Chemin du Ninguert.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 31 janvier 2014,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de «SOPARFI FLORANATINE S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Dudelange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de SIX CENT MILLE EUROS (€ 600.000.-), représenté par six cent mille (600.000) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Souscription et libération du capital social

Les six cent mille (600.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'UN EURO chacune, ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Pierre TARALL, prénommé, quatre cent quatre-vingt mille parts sociales	480.000
2.- Madame Isabelle SURCIN, prénommée, cent vingt mille parts sociales	120.000
Total: six cent mille parts sociales	600.000

Toutes les six cent mille (600.000) parts ont été libérées comme suit:

1) de la part de Monsieur Pierre TARALL:

- par un apport en nature consistant dans l'apport de quatre cent quatre-vingt mille (480.000) parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée OPTIQUE TARALL DUDELANGE S.à r.l., avec siège social à L-3441 Dudelange, 45, avenue Grande-Duchesse Charlotte, société constituée en date du 31 janvier 2014 par acte notarié passé devant le notaire instrumentant, dont le numéro d'identification est en cours d'attribution, évaluées au montant de quatre cent quatre-vingt mille Euros (€ 480.000.-);

2) de la part de Madame Isabelle SURCIN épouse TARALL:

- par un apport en nature consistant dans l'apport de cent vingt mille (120.000) parts sociales qu'elle détient dans la société à responsabilité limitée OPTIQUE TARALL DUDELANGE S.à r.l., préqualifiée, évaluées au montant de cent vingt mille Euros (€ 120.000.-).

Les Souscripteurs ont déclaré qu'ils sont les seuls propriétaires des parts respectivement apportées et que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il n'existe aucune restriction à la cessibilité de l'Apport.

Les Souscripteurs ont déclaré avec la Société qu'ils accompliront toutes les formalités relatives au transfert valable de l'Apport à la Société.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport a été donnée au notaire soussigné par la production d'un contrat d'apport de titres établis en date du 31 janvier 2014.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ deux mille Euros (EUR 2.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et, à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Pierre TARALL, gérant de sociétés, né le 23 mai 1973 à Metz (France), demeurant à F-57525 Talange, 5, Chemin du Ninguert.

2.- La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-3441 Dudelange, 45, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 février 2014. Relation: ECH/2014/244. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 février 2014.

Référence de publication: 2014019903/143.

(140025096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

P M R, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 129.898.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014019785/11.

(140024882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

LSREF3 Heart LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 352.750,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 175.477.

In the year two thousand and fourteen on the twenty-third day of January,
before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796 (the "Sole Shareholder"), represented by Christel Bachorz, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 22 January 2014.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSREF3 Heart LP S.à r.l., registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 175477, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company") and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 21 February 2013, under the initial name of LSF7 Lux Investments VIII S.à r.l., published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) dated 20 April 2013 number 949, which articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 3 January 2014, not yet published in the Mémorial.

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by one thousand eight hundred twenty (1,820) shares is held by the Sole Shareholder.

2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

3. The agenda of the meeting is as follows:

A. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty-five thousand two hundred fifty euro (EUR 125,250.-) in order to increase the current capital from two hundred twenty-seven thousand five hundred euro (EUR 227,500.-) up to three hundred fifty-two thousand seven hundred fifty euro (EUR 352,750.-) by the creation and issue of one thousand two (1,002) new shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each (the "New Shares"); subscription and payment of the New Shares by the Sole Shareholder by a contribution in cash for a total subscription amount of one hundred twenty-five thousand three hundred sixty-five euro (EUR 125,365.-) of which (i) one hundred twenty-five thousand two hundred fifty euro (EUR 125,250.-) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) one hundred fifteen euro (EUR 115.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

B. As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at three hundred fifty-two thousand seven hundred fifty euro (EUR 352,750.-) represented by two thousand eight hundred twenty-two (2,822) shares having a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each."

C. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of one hundred twenty-five thousand two hundred fifty euro (EUR 125,250.-) in order to increase the share capital from its current amount of two hundred twenty-seven thousand five hundred euro (EUR 227,500.-) up to three hundred fifty-two thousand seven hundred fifty euro (EUR 352,750.-) by the creation and issuance of one thousand two (1,002) New Shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each.

The one thousand two (1,002) New Shares are entirely subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, by a contribution in cash of an aggregate amount of one hundred twenty-five thousand three hundred sixty-five euro (EUR 125,365.-) of which (i) one hundred twenty-five thousand two hundred fifty euro (EUR 125,250.-) are allocated to the share capital of the Company and (ii) one hundred fifteen euro (EUR 115.-) are allocated to the share premium account of the Company.

The amount of one hundred twenty-five thousand three hundred sixty-five euro (EUR 125,365.-) is as of now at the free disposal of the Company as it has been shown to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to be read henceforth as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at three hundred fifty-two thousand seven hundred fifty euro (EUR 352,750.-) represented by two thousand eight hundred twenty-two (2,822) shares having a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois janvier,
par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire demeurant à Luxembourg,

a comparu

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business-Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Christel Bachorz, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 janvier 2014.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée LSREF3 Heart LP S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175477, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 21 février 2013 sous le nom initial de LSF7 Lux Investments VIII S.à r.l., publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 20 avril 2013, numéro 949, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire, du 4 janvier 2014, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social, représentée par mille huit cent vingt (1.820) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.

2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

3. L'ordre du jour est le suivant:

A. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent vingt-cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 125.250,-) de façon à porter le capital actuel de deux cent vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 227.500,-) à trois cent cinquante-deux mille sept cent cinquante euros (EUR 352.750,-) par la création et l'émission de mille deux (1.002) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»); souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire pour un montant total de cent vingt-cinq mille trois cent soixante-cinq euros (EUR 125.365,-) dont (i) cent vingt-cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 125.250,-) seront alloués au capital social de la Société et (ii) cent quinze euros (EUR 115,-) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société.

B. Suite à l'augmentation de capital qui précède, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent cinquante-deux mille sept cent cinquante euros (EUR 352.750,-) représenté par deux mille huit cent vingt-deux (2.822) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.»

C. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

L'Associé Unique, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent vingt-cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 125.250,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 227.500,-) à trois cent cinquante-deux mille sept cent cinquante euros (EUR 352.750,-) par la création et l'émission de mille deux (1.002) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les mille deux (1.002) Nouvelles Parts Sociales sont toutes souscrites et entièrement libérées par l'Associé Unique, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, par un apport en numéraire d'un montant total de cent vingt-cinq mille trois cent soixante-cinq euros (EUR 125.365,-) dont (i) cent vingt-cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 125.250,-) sont alloués au capital social de la Société et (ii) cent quinze euros (EUR 115,-) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de cent vingt-cinq mille trois cent soixante-cinq euros (EUR 125.365,-) est dès à présent à la libre disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui sera désormais lu comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent cinquante-deux mille sept cent cinquante euros (EUR 352.750,-) représenté par deux mille huit cent vingt-deux (2.822) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Bachorz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 janvier 2014. Relation: LAC/2014/3525. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 février 2014.

Référence de publication: 2014019690/166.

(140024942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Privilege Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.172.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement des actionnaires de la société, tenue à la date du 5 décembre 2013, que

L'assemblée a pris note de la démission du commissaire aux comptes Java Consultancy S.à.r.l. (immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 8145415).

L'assemblée a décidé de nommer en tant que nouveau Commissaire aux Comptes la société KSANTEX S.à.r.l. (immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 8152619), avec siège social établi au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, à compter de ce jour. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014022357/20.

(140026595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Poplar (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.572.

—
Extrait des Résolutions prises par les Associés en date du 18 avril 2013

1. M. Russell Perchard, demeurant professionnellement avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a démissionné de sa fonction de gérant de classe B.

2. M. Wayne Fitzgerald, demeurant professionnellement au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommé gérant de classe B avec effet immédiat pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Quinn Morgan, (gérant de classe A);
- M. Costas Constantinides, (gérant de classe B);
- M. Wayne Fitzgerald, (gérant de classe B).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2014.

Référence de publication: 2014022338/19.

(140026189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Tika S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.835.

—
EXTRAIT

La Société prend acte que l'adresse professionnelle de M. Patrice Gallasin, gérant de la société, est désormais au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014021812/15.

(140026106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Nordic Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 159.999.

In the year two thousand and fourteen, on the third of January.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing at Mondorf-Les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Nordic Capital Limited, a private company incorporated on December 1, 2006 under the Companies (Jersey) Law 1991, with registered office at 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands.

The appearing party is here represented by Mrs Monica Morsch, residing professionally at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal dated 3 January 2014, which proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Nordic Capital S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (limited liability company), having its registered office at 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register B 159.999, incorporated by notarial deed enacted on March 25, 2011, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1405 dated on June 28, 2011 (the "Company").

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

I. - The Sole Shareholder holds all the two hundred and fifty (250) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

II. - The decisions to be resolved upon by the Sole Shareholder are the following:

1. To transfer the registered office of the Company from 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg to 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect.

2. Full restatement of the articles of association of the Company;

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg to 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend in full and restate the Company's articles of incorporation such that they shall now read as follows:

"ARTICLES OF INCORPORATION

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Nordic Capital S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

- (a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or
- (b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 To provide transactional support, administration and management and other services to a Nordic Capital company;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.4 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.5 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.6 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.7 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.8 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

For the purpose of this Article 3 the expression "Nordic Capital company" shall mean such company designated by the Board of Managers as a "Nordic Capital company" from time to time.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) divided into two hundred and fifty (250) shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, (a) the sole signature of a Luxembourg resident Manager for decisions with respect to the routine administration and operation of the Company in Luxembourg; (b) the sole signature of a Luxembourg resident Manager for business transactions not exceeding €100,000 per transaction; and (c) the joint signature of any two Managers (one being a Luxembourg resident Manager) for business transactions of €100,000 or more per transaction;

10.3 the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any two Managers (one being a Luxembourg resident manager) acting jointly, may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law."

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trois janvier.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-Les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

comparaît:

Nordic Capital Limited, une société privée constituée le 1^{er} décembre 2006 selon la loi 1991 des sociétés (Jersey), ayant son siège social au 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands.

La société comparante est ici représentée par Madame Monica Morsch, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée en date du 3 janvier 2014, ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante est l'associé unique ("Associé Unique") de la société à responsabilité limitée "Nordic Capital S.à r.l.", ayant son siège social à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 159.999, constituée suivant acte reçu le 25 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1405 du 28 juin 2011 (la "Société").

L'Associé Unique prie le notaire d'acter que:

I. - L'Associé Unique détient les deux cents cinquante (250) parts sociales émises par la Société, de sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. - Les décisions à prendre par l'Associé Unique sont les suivantes:

1. Transfert avec effet immédiat du siège social de la Société de 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg vers 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Refonte totale des statuts de la Société sans en modifier l'objet social.

La résolution suivante a été prise par l'Associé Unique de la Société:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg vers 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de procéder à une refonte totale des statuts pour leurs donner la teneur suivante:

«STATUTS

1. Forme sociale et nom. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Nordic Capital S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des Associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'Article 13.4 - et les lois de temps en temps du Grand-duché de Luxembourg, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une Société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 de fournir des services de support transactionnel ainsi que des services d'administration et de gestion et autres services à une société Nordic Capital;

3.2 de poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou supporter des dettes de toute personne poursuivant une activité commerciale;

3.3 d'acquérir une participation dans, unifier, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tout employé de la Société;

3.4 de s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou de caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou tout organe social dans laquelle une Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associée avec la Société dans toute activité commerciale ou entreprise), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens ou capital social non libéré (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet Article "garantie" inclut toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemniser ou garder indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou autrement responsable, de l'endettement ou des obligations financières de toute autre personne;

3.5 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus ou en lien avec celui-ci;

3.6 de vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des entreprises de la Société, pour une contrepartie que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère appropriée, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets similaires (en tout ou partie) à ceux de la Société; de détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.7 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou via des fiduciaires, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.8 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance (selon le cas) accessoires ou propices à la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans une transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans avoir obtenu d'autorisation requise en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

Pour les besoins de cet Article 3, l'expression «société Nordic Capital» signifie une société désignée de temps en temps par le Conseil de Gérance comme étant une «société Nordic Capital».

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales chacune ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs à un moment des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété de la même manière.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale devra être versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou d'autres apports sans émettre des Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux sous réserve de dispositions contraires dans les présents Statuts.

5.5 La Société peut racheter et/ou l'annuler ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé de la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Transfert de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société n'a qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne peuvent être transférées pour raison autres que le décès à des personnes autres que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession lors d'une assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à des personnes autres que les Associés sauf si les Associés détenant trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par un Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour cause légitime par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, si la Société ne détient qu'un seul Gérant, et dans tous les autres cas le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles pour réaliser tout objet de la Société, sous réserve de celles qui suivant la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts doivent être décidées par les Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

10.1.1 si la Société a un Gérant Unique, la signature unique de ce Gérant Unique;

10.1.2 si la Société a plus d'un Gérants, (a) par la signature unique d'un Gérant résidant au Luxembourg pour les décisions concernant l'administration et le fonctionnement courant au Luxembourg; (b) par la signature unique d'un Gérant résidant au Luxembourg pour des transactions commerciales n'excédant pas €100.000.- par transaction; (c) par les signatures conjointes de deux Gérants (dont un doit être un Gérant résidant au Luxembourg) pour des transactions commerciales de €100.000.- ou plus par transaction;

10.1.3 la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'Article 11.

11. Mandataire des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants dans la Société, deux Gérants peuvent déléguer toute partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et déterminera les pouvoirs d'un tel mandataire, ses responsabilités et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de son mandat et toute autre condition pertinente de son mandat.

12. Réunions du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance devra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à toute ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les Gérants ont renoncé aux conditions de convocation et formalités en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer tout autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, afin d'assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs autres Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice des quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participent en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant du Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou d'autres équipements de communication similaires à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputé être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sujet à la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par les Gérants seront réputés, pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement effectuées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum soient physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux peuvent être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés ne sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si un tel cas de figure n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront convoquer ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et la résolution pourra être adoptée à la majorité des votes exprimés, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement du Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité des Associés en nombre représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les Associés ont renoncé aux conditions de convocation et formalités en question que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un proxy ou un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 Si à un moment, il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.

13.8.2 Les conditions de majorité applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf dans les cas requis par la Loi Luxembourgeoise, aucun quorum ne sera requis pour l'adoption des résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par fax ou attachées à l'email) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 13.8.1 et des présentes dispositions à l'article 13.8.2, que tous les Associés aient voté ou non.

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15. Distributions sur les parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut, par résolutions des Associés, déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, selon le cas, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s).

16. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Réunion des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où à ce moment la Société n'aurait qu'un seul Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 une référence à:

(a) un genre devra inclure chaque genre;

(b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou statutaire incluent toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivis des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation ou structure.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprends et parle la langue anglaise constate que sur demande du mandataire de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Morsch, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 14 janvier 2014. REM/2014/160. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 6 février 2014.

Référence de publication: 2014019756/495.

(140024138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Biopharinv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 110.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014022578/10.

(140027008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Asia Advertising (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.929.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaire et extraordinaire du mercredi 5 février 2014 et d'une résolution du Conseil d'Administration du même jour que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Les mandats de Monsieur Patrick Meunier, administrateur et administrateur délégué, ont été renouvelés pour une durée de 6 ans.

- Le mandat de Madame Anna De Meis, administrateur, a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

- Madame Anna Kolesnikova, demeurant au 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommée administrateur de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée de 6 ans en remplacement de Monsieur Patrick Houbert.

- Le mandat de Commissaire aux comptes de la société MRM Consulting S.A., demeurant au 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2020.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014022551/20.

(140027323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Best Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 34.438.

Avec la présente je démissionne comme administrateur de votre société avec effet immédiat.

Le 6 février 2014.

Virginia Strelen.

Référence de publication: 2014022575/9.

(140027229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Bashneft Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 180.623.

In the year two thousand and thirteen on the twelfth day of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Bashneft Investments S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B180623 (the Company).

The Company has been incorporated on 20 September 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2852 of 13 November 2013.

The Meeting is chaired by Mrs Alexia UHL, professionally residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Mr Christian DOSTERT, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mrs Maria TKACHENKO, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholder of the Company (the Shareholder) represented at the Meeting and the number of shares he holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the proxyholder of the Shareholder, the members of the Bureau and the undersigned notary.

A proxy from the Shareholder represented at the Meeting, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the Shareholder, the members of the Bureau and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state the following:

1. The agenda of the Meeting is as follows:

(a) Change the currency of the share capital of the Company from EUR to USD.

(b) Fix the nominal value of the shares at USD 1.35 (one US dollars and thirty-five cents) for 1 EUR (one Euro) at the official exchange rate of the European Central Bank on 20 September 2013 (the date of the incorporation of the Company) rounded down to two decimal places.

(c) Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the amendments referred to under items (a) to (b) above.

2. It appears from the attendance list that all of the 31,000 (thirty-one thousand) shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each, are duly represented at the Meeting and the Meeting waives the convening notice, the Shareholders represented considering itself as duly convened and he declared having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

3. The Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda of the Meeting.

After deliberation, the Chairman submitted to the vote of the Meeting the following resolutions:

First resolution

The Meeting converts, with effect from the 20th September 2013, the currency of the share capital of the Company from EUR to USD, on the basis of the exchange rate displayed on the 20th of September 2013 (the date of the incorporation of the Company) on the website of the European Central Bank rounded down to two decimal places, which is set at EUR (one Euro) for USD 1.35 (one US Dollar and thirty five cents).

As a consequence, the Meeting resolves that article 5 of the articles of association shall be amended and shall read as set forth in the third resolution below (as further amended in the following resolutions).

This resolution has been approved by unanimous vote.

Second resolution

The Meeting resolves, that following the conversion of the currency, the share capital consequently is set at forty-one thousand eight hundred and fifty US Dollars (USD 41,850.-) represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares having a par value of one US Dollar and thirty-five cents (USD 1.35) each which are held by the Sole Shareholder.

As a consequence, the Meeting resolves that article 5 of the articles of association shall be amended and shall read as set forth in the third resolution below (as further amended in the following resolutions).

This resolution has been approved by unanimous vote.

Third resolution

The Meeting further resolves to amend article 5 of the Articles to reflect the resolutions taken under the above resolutions so that it shall henceforth have the following wording:

“ **5.1.1.** The Company’s issued share capital is set at forty-one thousand eight hundred and fifty US Dollars (USD 41,850), consisting of thirty-one thousand (31,000) shares having a par value of one US Dollar and thirty-five cents (USD 1.35) each.”

“ **5.2.1.** The Company’s authorized share capital, excluding the issued share capital, is fixed at six hundred and seventy-five million US Dollars (USD 675,000,000), represented by five hundred million (500,000,000) shares having a par value of one US Dollar and thirty five cents (USD 1.35) per share.”

This resolution has been approved by unanimous vote.

Statement - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-)

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between English and the French versions, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, the said appearing parties signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

En l’année deux mille treize, le douzième jour de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S’est tenue

l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l’Assemblée) de Bashneft Investments S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois (société anonyme), ayant son siège social au 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 180623 (la Société).

La Société a été constituée le 20 septembre 2013 en vertu d’un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2852 du 13 novembre 2013.

L’Assemblée est présidée par Madame Alexia UHL, demeurant professionnellement à Luxembourg, (la Présidente).

La présidente nomme Monsieur Christian DOSTERT, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l’Assemblée (le Secrétaire).

L’Assemblée élit Madame Maria TKACHENKO, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutatrice de l’Assemblée (la Scrutatrice). La Présidente, le Secrétaire et la Scrutatrice sont collectivement dénommés ci-après le Bureau.

L’actionnaire de la Société (l’Actionnaire) représenté à l’Assemblée et le nombre d’actions qu’il détient sont inscrits sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par le mandataire de l’Actionnaire, les membres du Bureau et le notaire soussigné.

La procuration de l’Actionnaire représenté à l’Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l’Actionnaire, les membres du Bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l’enregistrement.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et requiert le notaire de prendre acte de ce qui suit:

1. L’ordre du jour de l’Assemblée est le suivant:

- (a) Changer la devise du capital social de la Société d’Euros en Dollars des Etats-Unis d’Amérique (USD);
- (b) Fixer la valeur nominale des actions à 1,35 USD (un Dollars des Etats-Unis d’Amérique et trente-cinq cents) pour 1 EUR (un euro) au taux de change officiel de la Banque centrale européenne du 20 septembre 2013 (la date de la constitution de la Société) arrondi à deux décimales.

(c) Modification subséquente de l’article 5 des statuts de la Société afin de refléter les modifications mentionnées aux points (a) à (b) ci-dessus.

2. Il ressort de la liste de présence que toutes les 31.000 (trente et un mille) actions d’une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, sont dûment représentées à l’Assemblée et l’Assemblée renonce à l’avis de convocation, L’Actionnaire

représenté se considérant dûment convoqué et il a déclaré avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été communiqué à l'avance.

3. L'Assemblée est par conséquent valablement constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour de l'Assemblée.

Après délibération, la Présidente a présenté au vote de l'Assemblée les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir, avec effet au 20 septembre 2013, la devise du capital social de la Société afin de la faire passer de l'Euro au Dollar des Etats-Unis d'Amérique, sur la base du taux de change indiqué à la date du 20 septembre 2013 (la date de la constitution de la Société) sur le site Internet de la Banque Centrale Européenne arrondi à deux décimales, selon lequel EUR 1,- (un euro) équivaut à USD 1,35 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique et trente-cinq cents).

En conséquence, l'Assemblée décide que l'article 5 des statuts est modifié et doit se lire comme indiqué dans la troisième résolution ci-dessous (tel que modifié par les résolutions suivantes).

La présente résolution a été approuvée par vote à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, qu'à la suite de la conversion de la devise, le capital social par conséquent est fixé à 41.850,- USD (quarante et un mille huit cent cinquante Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 31.000 (trente et un mille) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis d'Amérique et trente-cinq cents (EUR 1,35) chacune, toutes entièrement détenues par l'Actionnaire Unique.

En conséquence, l'Assemblée décide que l'article 5 des statuts est modifié et doit se lire comme indiqué dans la troisième résolution ci-dessous (tel que modifié par les résolutions suivantes).

La présente résolution a été approuvée par vote à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée décide en outre de modifier l'article 5 des statuts afin de refléter les résolutions prises en vertu des résolutions ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.1.** capital social émis de la Société est fixé à quarante et un mille huit cent cinquante Dollars des Etats-Unis d'Amérique (41.850 USD), représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis d'Amérique et trente-cinq cents (USD 1,35) chacune".

" **5.2.1.** La capital autorisé de la Société, à l'exclusion du capital social émis, est fixé à six cent soixante-quinze millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (675.000.000 USD), représenté par cinq cent millions (500.000.000) actions ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique et trente-cinq cents (USD 1,35) chacune".

La présente résolution a été approuvée par vote à l'unanimité.

Déclaration - Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en vertu du présent acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir été lu aux parties comparantes, ces dernières ont signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. DOSTERT, M. TKACHENKO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2013. LAC/2013/57774. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Référence de publication: 2014020600/153.

(140024247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

Coditel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.066.600,00.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.067.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue en date du 28 décembre 2011

L'Assemblée Générale a décidé d'accepter la démission de Monsieur Pascal DORMAL de ses fonctions de gérant à la gestion journalière et de gérant de la Société et de nommer Monsieur Cyril DUKIC, résidant à 18, rue des Roses, F-67640 Lipseheim, France, en tant que gérant de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 juillet 2011. Le conseil de gérants se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Wim DE NAEYER; gérant de la Société; et
- Monsieur Cyril DUKIC; gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2014.

Référence de publication: 2014022007/17.

(140026839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Venfor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.001,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafébruch.

R.C.S. Luxembourg B 183.361.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of January

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Venplan S.à r.l., a société à responsabilité limitée organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) (the "Register") under the number B. 183.128,

here represented by Mr Pierfrancesco Pozzi Rocco, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 27 January 2014;

Mr. Martin DUCHATEAU, born on 14 September 1978 in Braine-l'Alleud, Belgium, residing at Rue André van Hasselt, 41, 1030 Brussels, Belgium,

here represented by Mr Pierfrancesco Pozzi Rocco, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 27 January 2014; and

Mr. Thierry VERMEIREN, born on 27 August 1973 in Oostende, Belgium, residing at Waarbeek, 16, 1730 Asse, Belgium,

here represented by Mr Gianpiero SADDI, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 27 January 2014.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of "Venfor S.à r.l.", a société a responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register under number B 183.361, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, dated 6 December 2013 and whose articles of incorporation (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C"). The Articles have not been amended since its incorporation.

The appearing party representing the whole corporate capital of the Company requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 193 ("Article 193") of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (the "1915 Law"). Article 193 provides that, although resolutions of members of a société à responsabilité limitée will normally be adopted at general meetings, the holding of general meetings shall not be obligatory where the number of members does not exceed twenty-five. In such a case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

The Shareholders hereby pass the following written resolutions in accordance with Article 193:

First resolution

The Shareholders acknowledge and accept the resignation of Mrs. Stéphanie GRISIUS and decide to appoint a new Class B Manager for an undetermined period, Mr Grégory CENTURIONE, having his professional address at L-8308 Capellen, 89A, rue Pafébruch.

Second resolution

The Shareholders decide to transfer the registered office of the Company from L-1116 Luxembourg, 6 rue Adolphe to L-8308 Capellen, 89 A, rue Pafebruch.

Third resolution

The Shareholders decide to subsequently amend paragraph 1 of article 2 of the Articles as follows:

" 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the municipality of Mamer, Grand Duchy of Luxembourg."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) so as to raise it from its current amount of five hundred thousand Euros (EUR 500,000.-) up to five hundred thousand and one Euros (EUR 500,001.-) by creating and issuing one (1) new class C share having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and having the same rights, terms and conditions as the existing shares (the "New Class C Share").

Subscription and Payment

Venplan S.à r.l., aforementioned, declares to subscribe to the New Class C Share in the share capital of the Company fully paid up by a contribution in kind corresponding to an unquestionable, liquid and payable claim of an aggregate amount of one million two hundred and fifty thousand (EUR 1,250,000.-) out of which the amount of one Euro (EUR 1.-) shall be allocated to the share capital of the Company and the amount of one million two hundred and forty-nine thousand nine hundred and ninety-nine Euros (EUR 1,249,999.-) shall be allocated to the share premium account of the Company and shall remain attached to the class C shares.

As it appears from the valuation report presented to the notary that shall remain here annexed to be registered with the minutes, the board of managers of the Company has evaluated the total contribution at one million two hundred and fifty thousand (EUR 1,250,000.-).

Fifth resolution

The Shareholders resolve to convert one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares into one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Sixth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles, which shall now read as follows:

" 5.1. The share capital of the Company is five hundred thousand and one Euros (EUR 500,001.-) divided into three hundred seventy-five thousand (375,000) class A shares (the "Class A Shares"), one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares (the "Class B Shares") and (1) one class C share (the "Class C Share" together with the Class A Shares and the Class B Shares, the "Shares") with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the Notary by his/her name, first name, civil status and residence, the proxyholder and the Notary, have together signed this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, vingt-sept janvier,

Par-devant le soussigné Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

Venplan S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le "Registre") sous le numéro B. 183.128,

ici représentée par Monsieur Pierfrancesco Pozzi Rocco, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 janvier 2014;

Mr. Martin DUCHATEAU, né le 14 septembre 1978 à Braine-l'Alleud, Belgique, demeurant à Rue André van Hasselt, 41, 1030 Bruxelles, Belgique,

ici représenté par Monsieur Pierfrancesco Pozzi Rocco, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 janvier 2014; and

Mr. Thierry VERMEIREN, né le 27 août 1973 à Oostende, Belgique, demeurant à Waarbeek, 16, 1730 Asse, Belgique,

ici représenté par Monsieur Gianpiero SADDI, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 janvier 2014.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les "Associés") de "Venfor S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre sous le numéro B 183.361, constituée par un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg en date du 6 décembre 2013 et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"). Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes, prises conformément aux dispositions de l'article 193 (l'"Article 193") de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi de 1915"). L'Article 193 dispose que, bien que les décisions des associés d'une société à responsabilité limitée sont normalement prises en assemblées générales, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Première résolution

Les Associés prennent acte et acceptent la démission de Madame Stéphanie GRISIUS de ses fonctions comme Gérante de Classe B et désignent un nouveau gérant de Classe B pour une période indéterminée, Monsieur Grégory CENTURIONE, gérant, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.

Deuxième résolution

Les Associés décident de transférer le siège social de la société de L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe à L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.

Troisième résolution

Les Associés décident en conséquence de modifier le paragraphe 1 de l'Article 2 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

" 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la commune de Mamer, Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un Euro (EUR 1,-), afin de le porter de son montant actuel de cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) à cinq cent mille et un Euros (EUR 500.001,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de classe C, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits, termes et obligations que les parts sociales existantes (la "Nouvelle Part Sociale de Classe C").

Souscription et paiement

Venplan S.à r.l., précitée, déclare souscrire à la Nouvelle Part Sociale de Classe C entièrement libérée par un apport en nature consistant en une créance exigible, due et liquide d'un montant total d'un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-) dont le montant d'un Euro (EUR 1,-) est alloué au capital social de la Société et le montant d'un million deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf Euros (EUR 1.249.999,-) est alloué au compte de prime d'émission de la Société et restera attaché aux Parts Sociales de Classe C.

Comme l'expose le rapport d'évaluation présenté au notaire et devant rester annexé à la présente afin d'être enregistrés avec les minutes, le conseil de gérance de la Société a évalué l'apport total à un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-).

Cinquième résolution

Les Associés décident de convertir cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe A en cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe B, chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

Sixième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui se lira désormais comme suit:

" 5.1. Le capital social de la Société est de cinq cent mille et un Euros (EUR 500.001,-) divisé en trois cent soixante-quinze mille (375.000) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B") et (1) une part sociale de classe C (les "Parts Sociales de Classe C" et avec les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B, les "Parts Sociales") ayant une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs de Parts Sociales au moment pertinent et "Associé" sera interprété en conséquence.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300-)

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné aux mandataires des parties comparantes, connu(e) du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les mandataires des parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi, P. Pozzi Rocco et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 février 2014. Relation: LAC/2014/5217. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 février 2014.

Référence de publication: 2014019944/167.

(140024803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

**FFP S.A., Société Anonyme,
(anc. Teresina S.A.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 180.142.

L'an deux mille quatorze, le deux janvier.

Pardevant, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de Teresina S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2690 en date du 28 octobre 2013 (la «Société»).

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, clerc de notaire, président du bureau, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire de cette assemblée et l'assemblée a choisi comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Suppression de la version anglaise des statuts de la Société;
2. Modification de l'article 4 de la Société;
3. Changement du nom de la Société; et
4. Divers.

(ii) Que l'actionnaire représenté, son mandataire, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant restera également annexée aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présent ou représentée à la présente assemblée et l'actionnaire représenté déclarant avoir pris note et eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de supprimer à compter de ce jour la version anglaise des statuts de la Société et de conserver uniquement la version française desdits statuts.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la Société et, par conséquent, modifie l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

« **4. Objet social.**

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra acheter, revendre, acheter pour revendre toute sorte de produits alimentaires, incluant notamment les produits à base de viande hachée.

4.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

4.4. La Société pourra en outre détenir des marques, notamment mais sans s'y limiter la marque «Al Laziz», donner des licences et percevoir des redevances et investir dans l'acquisition et la gestion des marques et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.5. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.6. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte».

Troisième résolution:

L'assemblée décide de changer le nom de la Société à compter des présentes, qui sera désormais: «FFP S.A.».

Par conséquent, l'article 1 sera modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **1. Forme et Dénomination.** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination de «FFP S.A.» (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).»

Frais

Les frais, coûts, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille cinq cents Euros (1.500,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède aux membres du bureau, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 janvier 2014. Relation: LAC/2014/1463. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 février 2014.

Référence de publication: 2014019920/86.

(140024986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Innovation Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 100.167.

L'assemblée générale ordinaire tenue du 29 janvier 2014 a ratifié la décision prise par le Conseil d'Administration en date du 07 octobre 2013 de coopter Monsieur Andréa GAMBAZZI au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Athos CARONI, démissionnaire.

Le mandat de l'Administrateur définitivement élu s'achèvera lors à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Pour: INNOVATION IMMOBILIERE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Mireille Wagner

Référence de publication: 2014022159/17.

(140026866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Linkage Business, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 58, rue Felix de Blochausen.

R.C.S. Luxembourg B 184.122.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the third day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs Veranika Ramanouskaya, Managing Director, born on July 4th, 1989 in Baran (Republic of Belarus), residing at 58, Rue Felix de Blochausen L-1243 Luxembourg.

The appearing party has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate name. The Company will have the name "Linkage Business" (hereafter the "Company").

Art. 3. Corporate objects. The corporation may carry out advice, assistance procedures and business services for foreign markets.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the Municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.-EUR) represented by one hundred twenty five (125) shares with a par value of one hundred euro (100.-EUR) each.

Art. 7. Changes on capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the company. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Board of Management. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 17. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any 2 members of the board of managers, with power of reciprocal delegation.

Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 23. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision:

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31st, 2014.

Subscription and liberation:

The one hundred twenty five (125) shares have been subscribed by “Veranika Ramanouskaya”, prenamed, and fully paid up by payments in cash to the extent of thirty thousand euro (EUR 12,500.-) is now at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who states it.

Déclaration:

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law on commercial companies, as amended have been observed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately nine hundred and fifty euro (EUR 950.-).

Resolutions of the sole shareholder:

The appearing party, represented as aforesaid and representing the entire subscribed capital took the following resolutions:

1) The Company will be administered by the following sole manager for an unlimited period:

Mrs Veranika Ramanouskaya, prenamed

2) The address of the corporation is fixed at 58, Rue Felix de Blochausen L-1243 Luxembourg.

WHEREOF, The present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille treize, le trois février.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mlle Veranika Ramanouskaya, Managing Director, née le 4 juillet 1989 à Baran (République de la Biélorussie), demeurant au 58, Rue Felix de Blochausen L-1243 Luxembourg.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d’une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s’appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Linkage Business." (ci-après "La Société").

Art. 3. Objet. La société peut effectuer des conseils, des procédures d’assistance et de services aux entreprises pour les marchés étrangers.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l’accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l’assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L’adresse du siège social peut être déplacée à l’intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu’à l’étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d’une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d’achat.

La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par les associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, les associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou les associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue.

Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, avec pouvoir de délégation réciproque.

Art. 19. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 20. Responsabilité de la gérance. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription et libération:

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont toute été souscrites par Mlle Veranika Ramanouskaya, prénommée, et intégralement moyennant apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Déclaration:

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ neuf cent cinquante euros (950,-EUR).

Résolutions de l'associé unique:

La partie comparante, représentée comme ci-avant et représentant l'entière du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) La Société est administrée par la gérante unique pour une durée indéterminée:

Mlle Veranika Ramanouskaya, prénommée.

2) L'adresse de la Société est fixée au 58, Rue Felix de Blochausen L-1243 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: V. RAMANOUSKAYA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04.02.2014. Relation: LAC/2014/5334. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 04.02.2014.

Référence de publication: 2014020296/326.

(140023359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Lux Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 154.289.

Extrait des résolutions des administrateurs prises en date du 5 février 2014

L'adresse professionnelle de l'administrateur de la Société M. Thomas Dewé a changé à la date du 1^{er} octobre 2013, et se situe désormais au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Les administrateurs de la Société ont décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la Société du 19-21 Boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, vers le 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet immédiat;

- d'accepter la démission de M. Giuseppe Cataldo, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet immédiat;

- de coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Jérôme Geier, résidant professionnellement au 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO C&T (Luxembourg) S.A.
Société Anonyme
Signature
Employé

Référence de publication: 2014022213/22.

(140026928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Metatron Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.135.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 11 juin 2013

Le Conseil d'Administration prend note de la volonté de l'Administrateur Patricia JUPILLE de reprendre son nom de jeune fille OSIEKA.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Pour METATRON HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2014022262/13.

(140026263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Lantiq US Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 287.523,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.727.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 décembre 2013

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 décembre 2013 que Monsieur Dan Moloney, né le 21 mai 1959 à Flint, Michigan (Etats-Unis d'Amérique), domicilié 2100 Country View Lane, Lansdale, PA 19446, Etats-Unis d'Amérique a été nommé gérant B de la Société avec effet au 31 décembre 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2014.

Pour LANTIQ US HOLDCO S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014022232/17.

(140026166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Kempen International Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 146.018.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014022193/9.

(140026254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

KPS LuxCo Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.671.

—
En date du 04 février 2014, l'Associé unique de la Société a pris la décision suivante:

- Nomination de Robert Allen, né le 27 décembre 1968 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, et ayant pour adresse professionnelle le 86, Maple Avenue, Bridgewater, MA 02324, États-Unis d'Amérique, au poste de gérant de classe A pour une durée indéterminée et avec effet au 5 février 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KPS Luxco SARL
Martin Paul Galliver
Gérant B

Référence de publication: 2014022205/16.

(140026239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Panama Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.114.

—
Extrait des résolutions circulaires prises par le Conseil d'Administration de la Société en date du 11 février 2014

- Le siège social de la société est transféré du 25, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg au 23, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg avec effet au 31 janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014022329/12.

(140026841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Observat Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.425.

—
EXTRAIT

En date du 12 février 2014, la société a pris acte de la démission de Monsieur Patrick Houbert de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014022912/11.

(140027260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Occidental Royal Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.035.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OCCIDENTAL ROYAL HOLDING
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014022913/11.

(140027224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Opex, Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone ZARE Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 100.419.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire TG EXPERTS SA

Référence de publication: 2014022915/10.

(140027005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Partners Group Management I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 134.852.

Monsieur Sérgio Raposo, le gérant de la Société informe que son adresse professionnelle a changé de 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg à 2, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014022922/11.

(140027133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Partners Group Management II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 140.257.

Monsieur Sérgio Raposo, le gérant de la Société informe que son adresse professionnelle a changé de 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg à 2, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014022923/11.

(140027134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Normatis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 118.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014022907/9.

(140027335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

NT 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 87.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014022908/9.

(140027417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Piron Flex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 6, Op der Heed.
R.C.S. Luxembourg B 142.195.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014022947/9.

(140027327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Piron Flex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 6, Op der Heed.
R.C.S. Luxembourg B 142.195.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014022948/9.

(140027617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Sealily SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 165.746.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 24 janvier 2014 au siège social de la société, il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Antonio Forte, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 17 décembre 2013;
- de coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Andrea Giovanni Carini, résidant professionnellement 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur;
- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle du 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEALILY SPF, S.A.

Société anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial

Signatures

Référence de publication: 2014022992/18.

(140027627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

R&N S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6834 Biver, 6, Buergaass.

R.C.S. Luxembourg B 101.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014022957/10.

(140027268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Pfizer Europe Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.006.

Rectificatif L-140026082

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014022944/11.

(140027311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Capula ESS Lux 1 (USD) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 130.200,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 179.737.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 novembre 2013

1) Monsieur Andrew DONALDSON, né le 31 décembre 1958 à Dunedin, Nouvelle Zélande, et résidant au 11 Nas-sington Road, Hampstead, Londres, NW3 2TX, Royaume Uni, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11.02.2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Capula ESS Lux 1 (USD) S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014022592/16.

(140027197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.